



ARRETE
N° 2025-ETS EJF-014
portant dotation globale pour l'exercice 2025
du Dispositif des Mineurs Non Accompagnés
Fédération des œuvres laïques de Savoie dite F.O.L. Savoie »
Square André Tercinet Cs 30403 – 73000 CHAMBERY
N° Finess 730012747

Pôle social
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBERY CEDEX

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et R313-4 relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles Livre 2 Titre II relatif à la protection de l'enfance ;
- Vu** la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- Vu** la loi n° 2022-140 dite loi Taquet du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance ;
- Vu** le schéma unique des solidarités 2020-2024 du Département de la Savoie ;
- Vu** l'appel à projets publié le 3 janvier 2024 portant sur l'offre d'accueil et d'accompagnement éducatif des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés (MNA) confiés au Département de la Savoie ;
- Vu** la réponse présentée par l'association « F.O.L. Savoie » en date du 16 février 2024, et son budget proposé ;
- Vu** la commission d'information et de sélection d'appel à projets réunie le 25 mars 2024 et son avis favorable sur le dossier présenté par l'association « F.O.L. Savoie » publié sur le site internet du Département de la Savoie ;
- Vu** l'arrêté n°2024-ETS EJF -011 portant autorisation de fonctionnement en date du 27 mai 2024 ;
- Vu** l'arrêté n°2024-ETS EJF -022 portant dotation de fonctionnement pour l'exercice 2024 ;

Considérant les visites de conformité en dates du 14 juin 2024 et du 27 septembre 2024, permettant l'accueil de 15 jeunes à compter du 17 juin 2024 puis en effectif complet, soit 36 jeunes, à compter du 03 octobre 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250513-2025-ETSEJF-014-AI
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

ARRÊTE

Article 1

Une dotation globale calculée pour l'année 2025 pour 36 jeunes, soit 1 852 093,76 € (un million huit cent cinquante-deux mille zéro quatre-vingt-treize euros et soixante-seize centimes), est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à la maison d'enfants à caractère social « F.O.L. Savoie » située dans l'établissement « Les Ailes » sis 60 avenue de Chambéry à Challes-les-Eaux.

Article 2

Pour l'exercice 2025, la dotation annuelle est précisée dans le tableau ci-dessous avec un versement au 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles comme suit :

| Service | Dotation 2025 |
|--|----------------|
| Hébergement collectif permanent ou de semi-autonomie | 1 852 093,76 € |

Article 3

En application de l'article R.314-18, pour l'exercice 2025 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, la dotation annuelle est précisée avec un versement au 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée dans un délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5

Monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le

13 MAI 2025

Le Président



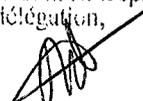
Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

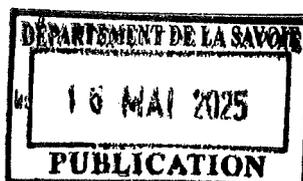
Céciliane BRUNET

16 MAI 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250513-2025-ETSEJF-014-AI
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025